

# Nouveau camouflet au projet de photovoltaïque industriel d'AKUO sur le Causse-Comtal :

**L'Autorité Environnementale de l'Occitanie émet une sévère critique,**

**et 46 organisations demandent le départ d'AKUO !**

Communiqué du 10 novembre 2021  
cosigné par **36** organisations !

Le 12 octobre la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) vient de rendre son avis suite à l'étude d'impact environnemental de l'industriel AKUO qui projette d'installer 74 hectares de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles et naturelles du Causse-Comtal :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/mrae-akuo-octobre-2021pdf.pdf>

Il est rare que la MRAE soit aussi sévère. En premier lieu un « *défaut majeur* » est pointé : « *l'absence de démonstration de recherche de solution alternative* » à l'implantation à cet endroit des trois communes de Salles-la-Source, Muret le Château et Rodelle. En somme la MRAE explique qu'AKUO doit aller chercher ailleurs sur tout le territoire du Centre-Ouest Aveyron. Mais là aussi la MRAE met en avant la difficulté qu'aura AKUO à trouver car le SCOT (schéma de cohérence territoriale) « *pose le principe d'interdiction de centrales photovoltaïques au sol au sein de ces zonages qui ont vocation à rester des espaces naturels* ».

Rappelons qu' AKUO refuse d'installer son projet sur la carrière de Puech Hiver (23 hectares sur la même commune de Salles-la-Source). Baptiste Balique, chargé de projet pour AKUO, nous expliquant que leur modèle économique interne ne permettait de rendre ce projet intéressant : un bel exemple de ce qu'est la finance verte. D'ailleurs, afin de présenter un aspect de son métier il nous déclarait : « *mon métier de développeur c'est de dépenser de l'argent* ». Cette même personne nous a cyniquement expliqué que le choix d'AKUO de venir sur le Causse-Comtal était lié au faible attachement porté par ses habitants à leur territoire -ce qui devrait faire réagir les élu.es encore hésitant à délibérer contre ce projet. Le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) explique que « *les paysages du Causse Comtal portent encore la marque d'une richesse agricole ancestrale* ». La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier- qui engage tous les élu.es, met en avant que ce « *Causse tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval. Il est réellement un paysage relique en voie de disparition* ». <sup>1</sup> B. Balique n'a d'ailleurs pas hésité à nous mentir en expliquant qu'il n'y aurait pas de clôtures sur ce causse au pastoralisme millénaire.

**Alors qu'avec AKUO ce sont 11 km de grillages de plus de 2 mètres, 242 000 m2 de surface de panneaux<sup>2</sup> (soit 35 terrains de football) à 4 ou 5 mètres du sol, 18 postes de transformations et de livraisons, des pistes de plusieurs centaines de mètres en gravier compacté et une quinzaine de caméras de vidéosurveillance qui sont prévus.**

**C'est donc un causse industrialisé et quadrillé par des caméras que vend AKUO comme écologique.**

Aussi, les Plans Locaux d'Urbanisme des trois communes imposent que de tels projets démontrent leur compatibilité avec une activité agricole. En ce sens, la préfecture se basant sur la DDT et CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) vient de donner un avis défavorable à l'étude d'impact agricole, en expliquant qu' AKUO ne démontre pas la compatibilité de son projet avec le maintien d'une activité agricole sous les panneaux. La préfecture parle même de « *discordance sur les effets du projet sur l'agriculture du territoire (...) le projet aura un impact négatif sur la qualité et la capacité de production des parcelles (et leur) dépréciation sera plus ou moins importante* » <sup>3</sup>. Avec ce type de projet le prix des terres pourrait en être multiplié

<sup>1</sup> p.15 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf>

<sup>2</sup> [https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA\\_AKUO\\_Goudalie\\_26032021-V2.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA_AKUO_Goudalie_26032021-V2.pdf)

<sup>3</sup> <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/avis-defavorable-pref-cdpenaf-akuo-8-juillet-2021png.jpg>

par 10 et rendre impossible l'installation de nouveaux agriculteurs « car là où un fermage agricole se négocie entre 100 et 150 €/ha, les terres louées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque se négocient dix fois plus, parfois au-delà de 2 500 €/ha »<sup>4</sup>. D'ailleurs comme de nombreuses analyses le démontrent, l'agrivoltaïsme n'est pas crédible. Les panneaux diminuent la surface agricole utile, gênent le travail et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement<sup>5</sup>. Le paysan ne deviendrait-il pas ainsi un prestataire de service au profit de l'industrie de l'énergie ?<sup>6</sup> L'agrivoltaïsme vise à remplacer une dépendance financière aux marchés agricoles et aux divers fournisseurs par une autre plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable. D'ailleurs Eric Scotto, PDG d'AKUO, assume de rendre dépendant la conversion vers l'agriculture biologique d'agriculteurs à l'installation de panneaux photovoltaïques<sup>7</sup>. Nous affirmons au contraire que c'est à la puissance publique de favoriser financièrement la conversion vers l'agriculture biologique et non à des acteurs privés. Jadis, les arbres ont été arrachés pour laisser la place au tracteur, et maintenant la place serait laissée aux panneaux... parce-qu'ils rapportent beaucoup ? Il s'agit d'une incohérence qui artificialise les terres et d'une atteinte à la biodiversité<sup>8</sup>.

Sur la biodiversité, nos associations dénoncent depuis des mois la destruction d'habitats qu'amène AKUO. Par exemple ceux du Touroullis (œdicnème criard) oiseau migrateur de steppes, dont la plus forte population de la région se situe sur le Causse Comtal<sup>9</sup>. Il niche à proximité du projet et son aire de chasse le recouvre. La LPO Aveyron précise qu'une « étude menée en 2010 avec l'ONCFS a montré que les effectifs nicheurs étaient estimés entre 100 et 130 couples, **principalement sur le causse Comtal (50 % de la population) (...)** Nous constatons depuis plusieurs années une disparition progressive de cette espèce qui nous inquiète vivement. Alors que plus de 200 oiseaux ont été comptabilisés en 2010, seuls 73 ont été observés cette année. Les hypothèses de son déclin peuvent être multiples : disparition de son habitat (urbanisation, fermeture progressive liée à l'abandon du pastoralisme, intensification agricole), baisse de sa ressource alimentaire, dérangements répétés. **Les sites auxquels ils sont extrêmement fidèles années après années doivent être impérativement préservés, il y a urgence, sinon sa disparition future semble inéluctable** »<sup>10</sup>.

La MRAE remet ainsi en place AKUO, et donne raison aux associations en prônant « un évitement strict » de ce territoire : « 25 (espèces d'oiseaux sur 83) présentent un enjeu particulier en niveau régional dont la Pie-grièche à tête rousse, la Fauvette orphée, l'œdicnème criard et le Torcol fourmilier (...) La MRAE considère que les mesures d'évitement et de réduction proposées ne sont pas assez protectrices pour les espèces (**l'emprise du projet auraient dû conduire à un évitement strict, avec une zone tampon suffisante, pour s'écarter des secteurs où les espèces nichent**) et **qu'elles n'empêcheront pas la destruction d'habitats et de fonctionnalités écologiques, ce qui conduira une partie des individus à abandonner le site et à rechercher un site de substitution pour nicher, se reproduire et/ou chasser.** La MRAE considère en conséquence que le niveau d'impact résiduel évalué par le porteur de projet **minimise les incidences du projet pour l'avifaune** ». D'ailleurs le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) explique que « le territoire ne comprend pas de « vastes réservoirs » de biodiversité, **à l'exception relative du causse Comtal** ».

La MRAE pointe aussi que les dolmens sont présents sur le site, et qu'AKUO n'en tient nullement compte. Pourtant la Charte paysagère Dourdou Causse et Rougier nous dit que « les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire. Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle ». Ce patrimoine millénaire est aujourd'hui mis en péril par des financiers. Baptiste Balique, encore lui, devant notre stupeur de voir les panneaux être aussi proche des cazelles (cabanes de bergers : à cet endroit celles-ci recouvrent des dolmens) nous déclarait sans rire que les cellules photovoltaïques de 4 mètres de hauteur allaient mettre en valeur ces abris de pierres ancestraux... deux conceptions du lien au territoire s'affrontent donc irrémédiablement.

Nous ajoutons que la Charte précitée présente la départementale 27 qui va de Bezannes à Marcillac-Vallon comme suivant « un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux ». Cette Charte paysage prône la nécessité de « conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale (et donne comme objectif) de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire ». Le projet sera à proximité de cette route. En ce sens, la MRAE recommande de « limiter les covisibilités immédiates depuis (...)

4 [https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere\\_129217.html](https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere_129217.html)

5 Selon la Confédération Paysanne de l'Aveyron

6 Denis Sanchez, Confédération Paysanne de la Nièvre cité dans Le Monde, 5 novembre [https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/04/on-propose-de-louer-le-volume-d-air-au-dessus-de-vos-champs-dans-les-pas-d-un-prospecteur-charge-de-vendre-des-panneaux-solaires-suspendus\\_6100952\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/04/on-propose-de-louer-le-volume-d-air-au-dessus-de-vos-champs-dans-les-pas-d-un-prospecteur-charge-de-vendre-des-panneaux-solaires-suspendus_6100952_3234.html)

7 Voir notre lettre à la MAIF, assureur militant et partenaire financier d'AKUO <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/lettre-a-la-maif-30-janvier-2021.pdf>

Et cet article <https://www.lesechos.fr/pme-regions/occitanie/la-maif-lance-un-fonds-dans-la-transition-energetique-et-agricole-1028703> « La production d'énergies renouvelables va permettre aux exploitants agricoles de financer, par exemple, leur transition vers l'agriculture biologique » (Eric Scotto)

8 Voir la partie sur l'agrivoltaïsme <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Proposition-de-motion-contre-les-projet-industriels-de-photovoltaïque-1.pdf>

9 <https://vimeo.com/366550286>

10 <https://aveyron.lpo.fr/chute-alarmanche-des-populations-doedicneme-criard/>

les chemins de randonnées ». Nous rappelons qu'il sera difficile à AKUO de cacher son projet depuis le chemin de randonnée que Jérôme Dallo, porteur de projet et élu à Rodelle, a privatisé. Nous demandons sa réouverture depuis des mois. Ce chemin est prévu pour être la principale entrée des engins de chantiers et longera les clôtures du projet. Nous avons déjà signalé le rôle de cet élu à la préfecture et son possible conflit d'intérêt<sup>11</sup>. Jérôme Dallo n'hésitant pas à intervenir auprès des élu.es d'une autre commune en tant que porteur de projet et élu pour vanter son projet- qui rappelons-le, lui rapportera à minima 2 500 euros par hectare et par an, et 175 000 de subventions diverses d' AKUO pour les 3 éleveurs<sup>12</sup>. **Que Monsieur Dallo soit conséquent et abandonne** . Il en pressentait la nécessité lorsqu'il déclarait « *si notre projet ne recueille pas la majorité, tant pis, nous passerons à autre chose* » (Centre presse 11 mars 2021).

**En effet, il est bien établi aujourd'hui que la majorité s'oppose à ce projet.**

**Ce sont 46 organisations départementales, régionales et nationales qui dénoncent les trois projets de photovoltaïques industriels (AKUO, JP Energie, Voltalia) qui s'ils devaient se construire, couvriraient près de 200 hectares de terres naturelles et agricoles sur le Causse Comtal**

(voir sur notre site les soutiens à cette mobilisation<sup>13</sup>).

Une pétition a été signée en quelques jours par plus de 21 000 personnes<sup>14</sup>. Salles-la-Source, concernée par les trois industriels, vient de délibérer contre ces projets<sup>15</sup>. La Chambre d'agriculture, le 15 mars 2021 et en défense du foncier agricole, a voté une motion contre ce type de projet considérant que « *le développement de projets photovoltaïques au sol vont condamner la vocation agricole de surfaces* ». La député Anne Blanc s'oppose fermement à AKUO et demande à Mme La Préfète d'agir en ce sens<sup>16</sup>. Le Député Mazars dénonce aussi cette situation. La Présidence de la Région Occitanie en séance plénière du 17 décembre 2020 a exprimé son désaccord avec les projets du Causse Comtal, et la Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron en octobre 2020 dépendant de la préfecture s'est elle aussi opposée à la volonté d'AKUO<sup>17</sup>. A quoi s'ajoutent désormais les présents avis de la MRAE d 12 octobre 2021 et avis négatif de la préfecture de juillet 2021, évoqué plus haut, quant à l'impact agricole.

Il conviendrait dès lors que les Communautés des Communes Comtal-Lot et Truyère et Conques-Marcillac, ainsi que le Conseil Départemental, délibèrent, sans attendre l'enquête publique qui n'amènera rien de nouveau. Il conviendrait que Monsieur Couffignal, conseiller départemental, par ailleurs en charge de la commission à la Com Com de Conques-Marcillac s'occupant de ces projets, prenne en compte que la biodiversité disparaît rapidement, et accepte enfin de nous recevoir auprès *de tous* les membres de sa commission tel que demandé depuis 8 mois.

La décence exigerait aussi que Voltalia, détenu par la famille Mulliez, s'occupe d'installer des panneaux sur ses Kiabis, Décathlons et autres boutiques au lieu de faire miroiter aux agriculteurs locaux des sommes importantes afin de racheter leurs terres. Le Comte de La Panouse, qui porte le projet Voltalia, serait bien inspiré de se concentrer sur son jardin des plantes médicinales plutôt que de louer ses terres à d'autres financiers.

Les communes de Rodelle et de Muret-le-Château sont concernées par AKUO. Monsieur Lalle, maire de Rodelle, et fervent défenseur de l'industriel AKUO, serait lui aussi bien inspiré de regarder du côté des élu.es de Salles-la-Source. Mais peut être fut-il trop occupé par l'organisation d'une « *démarche participative et expérimentale (...) pour réfléchir collectivement à nos paysages de demain et aux enjeux de la transition énergétique* ». Étonnamment l'on remarque que ce « Plan paysage du PETR du Haut-Rouergue » fut piloté par un organisme, l' École nationale des paysages de Versailles, qui dispose d'une chaire financée par Boralex, multinationale des énergies vertes. Un des aboutissements de cette farce fut des gribouillis de panneaux photovoltaïques surplombant une cazelle<sup>18</sup>: une perspective pourtant dénoncée de plus en plus unanimement comme nous venons le démontrer !

En 2014, les 6 mairies du Causse Comtal avaient délibéré à l'unanimité contre les éoliennes : que les élu.es retrouvent cette dynamique !

**Qu' AKUO et son PDG Eric Scotto aient donc la décence de s'en aller !**

Contact : [touroulisducaussecomtal@protonmail.com](mailto:touroulisducaussecomtal@protonmail.com) site : CCAVES.ORG

11 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/reponse-a-Dallo-rodelle-1-2.pdf>

12 Voir page 50 de l'étude d'impact agricole [https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA\\_AKUO\\_Goudalie\\_26032021-V2.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA_AKUO_Goudalie_26032021-V2.pdf)

13 <https://ccaves.org/blog/associations-de-soutiens-contre-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

14 <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/200-hectares-panneaux-photovoltaïques-terres-agricoles/139528>

15 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2021/07/17/projets-de-parcs-photovoltaïques-sur-le-causse-comtal-salles-la-source-se-prononce-contre-9677750.php>

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communique-salles-la-source-delibere-juillet-2021.pdf>

16 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

17 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/second-tract-photovoltaïque-causse-comtal-version-2302021-1.pdf>

18 [https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Synthese\\_Atelier\\_20mai-1.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Synthese_Atelier_20mai-1.pdf)

**Signataires :**

**\*Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse-Comtal**

**\* SNUITAM-FSU National - Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer**

**\* Les Amis de la Terre - France**

**\* FNE-MP - France Nature Environnement Midi-Pyrénées,**  
fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, forte de 110 associations membres

**\* Amis de la Terre Midi-Pyrénées**

**\* Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement,**  
qui regroupe une centaine d'associations occitanes qui se battent contre l'implantation de centrales éoliennes industrielles.

**\* Confédération Paysanne Occitanie**

**\* SNUITAM-FSU Occitanie**

**\* LPO Occitanie, délégation territoriale de l'Aveyron**

**\* Confédération Paysanne de l'Aveyron**

**\* CO-27-XII Environnement,**  
collectif associatif de 27 associations de protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine en Aveyron

**\* Nature et Progrès Aveyron**

**\* CPTAR- Collectif pour la préservation des terres agricoles du ruthénois**

**\* La France Insoumise Aveyron**

**\* Europe Écologie Les Verts Aveyron**

**\* Parti Communiste de l'Aveyron**

**\* CNT 12-46, Confédération Nationale du Travail Aveyron-Lot**

**\* Syndicat Solidaires Aveyron**

**\* UCL- Union Communiste Libertaire Aveyron**

**\* Les Faucheurs Volontaires Aveyron**

**\* Le Comité Causse-Comtal, association agréée protection de l'environnement en Aveyron**

**\* Les Jeudis en Questions**

**\* Biodiva**

**\* Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés**

**\* Ranimons la Cascade !**

**\* Collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac-Vallon**

**\* Association APIFERA, pour la connaissance et la protection de la nature (Tarn)**

**\* Association Environnement Juste (Lot)**

**\* Association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans**

**\* Les Prés de la Garde (Nièvre)**

**\* Protégeons nos espaces pour l'Avenir, membre de CO-27-XII Environnement**

**\* Collectif citoyen du pays Saint-Affricain**

**\* Attac-Pays Basque**

**\* Plateau Survolté**

**\*Les Ateliers du Geste**

**\* Sites et Monuments, délégation de Rodez**